

AVANCEMENT D'ÉCHELON CERTIFIÉS - DÉCEMBRE 2013

Échelons	GRAND CHOIX				CHOIX			
	Barème ¹	Ancienneté de corps	Ancienneté générale de service	Date de naissance	Barème	Ancienneté de corps	Ancienneté générale de service	Date de naissance
4 au 5	76,5	3 ans	3 ans	31/01/1986	-			
5 au 6	79,5	6 ans	6 ans	30/01/1983	75,6	3 ans	3 ans	25/07/1973
6 au 7	82	10 ans	10 ans	26/05/1979	78,5	11 ans	11 ans	06/09/1976
7 au 8	84,5	13 ans	13 ans	03/03/1977	81,1	13 ans	13 ans	05/04/1976
8 au 9	86,2	15 ans	15 ans	26/11/1973	83,3	16 ans	16 ans	07/06/1975
9 au 10	88,4	19 ans	19 ans	25/10/1971	84,7	24 ans	21 ans et 3 mois	27/06/1968
10 au 11	89,5	15 ans	25 ans 10 mois 8 jours	15/12/1961	86	22 ans	28 ans 29 jours	17/08/1960

Les certifiés sont doublement notés

Une notation pédagogique par les inspecteurs sur 60 : la première note est souvent fixée par la place au concours (42 – 40 – 39 – 38 – 36). Si l'écart entre 2 inspections dépasse 5 années scolaires entières, vous aurez 1 pt de plus.

Êtes-vous bien noté ? Pour les certifiés, il existe une **grille nationale de notation pédagogique** commune à toutes les disciplines et à toutes les académies.

Pour 2014 – 2015 : il y a un projet de correctif pour les collègues en situation de retard d'inspection (plus de 6 ans). A surveiller !

Notation pédagogique des certifiés : grilles cibles

CLASSE NORMALE

ÉCHELONS	ZONE C					ZONE B					ZONE A					MÉDIANE	
	C2 5 %		C1 15 %			B3 15 %		B2 20 %		B1 15 %	A3 15 %		A2 10 %		A1 5 %		
1. 2. 3. 4'	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	39,5
5°	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	40,5
6°	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	41,5
7°	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	42,5
8°	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	43,5
9°	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	45,5
10°	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	47,5
11°	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	49,5

Les trois zones A, B et C correspondent de fait à l'intention d'attribuer le grand choix (zone A), le choix (zone B) ou l'ancienneté (zone C). En théorie, les inspecteurs doivent répartir les notes sur l'ensemble de la grille et éviter les inégalités de notation entre disciplines (ce qui explique le délai assez long pour obtenir sa note alors que le rapport doit théoriquement être transmis un mois après l'inspection). Les inégalités demeurent malgré tout très importantes, à la fois parce qu'une véritable harmonisation des notes reste à faire et parce que les corps d'inspection ne la respectent pas toujours. Cette situation est source d'injustices considérables puisque les promotions sont effectuées toutes disciplines confondues

La note administrative est fixée sur 40 par les chefs d'établissement entre fin janvier et mi mars 2014

Comment contester sa note ?

CERTIFIÉS DE CLASSE NORMALE

ÉCHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	NOTE MOYENNE
2, 3	30	35	33,3
4	31	36	34,2
5	33,5	37,5	35,6
6	34,5	38,5	37
7	36	39	38
8	36,5	39,5	38,7
9	37	40	39,1
10	38	40	39,3
11	38,5	40	39,6

1) En cas de désaccord avec ses appréciations et/ou sa note, **il faut d'abord dialoguer** avec le chef d'établissement pour en obtenir la modification, si possible en étant accompagné.

2) Au niveau rectoral : contester la note chiffrée (même s'il s'agit de l'appréciation) par une lettre argumentée qui doit être adressée au recteur par voie hiérarchique sous peine de ne pas être examinée. C'est la CAPA qui est saisie des contestations individuelles.

3) Contacter la section académique du SNES pour vous conseiller dans cette démarche et lui faire parvenir le double de la contestation

4) **Signer la note signifie simplement que vous en avez pris connaissance.**